

GUIDE EN SOUTIEN À LA FAMILLE

POUR
LES PARENTS
D'UN ENFANT
OU D'UN ADULTE
HANDICAPÉ



PARTIE 1

>>> IDENTIFIER VOS BESOINS

GUIDE EN SOUTIEN À LA FAMILLE

POUR
LES PARENTS
D'UN ENFANT
OU D'UN ADULTE
HANDICAPÉ



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

PARTIE 1

>>> IDENTIFIER VOS BESOINS

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce document est disponible en médias adaptés sur demande.

Le présent document peut être consulté sur le site Web
de l'Office des personnes handicapées du Québec à l'adresse :
www.ophq.gouv.qc.ca/publications.

Dépôt légal – 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-75638-5 (version imprimée 4^e édition, 2016)
ISBN 978-2-550-39997-8 (version imprimée 1^{re} édition, 2002)
ISBN 978-2-550-75812-9 (version PDF)
ISBN 978-2-550-75806-8 (version texte électronique)
ISBN 978-2-550-75807-5 (version braille)
ISBN 978-2-550-75808-2 (version gros caractères)
ISBN 978-2-550-75809-9 (version LSQ)

Office des personnes handicapées du Québec
309, rue Brock, Drummondville (Québec) J2B 1C5
Téléphone : 1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
aide@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca

>>> AVANT-PROPOS

Le Guide en soutien à la famille, présenté en deux parties, est un guide visant à aider les parents d'un enfant ou d'un adulte handicapé à déterminer leurs besoins de services, par exemple de garde, de soutien à domicile et de transport ainsi qu'à identifier des ressources pouvant y répondre.

Le présent document constitue la partie 1. Nous invitons les parents à s'en servir pour préparer, entre autres, leurs rencontres avec le personnel des établissements relevant du **Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)** ou du **Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)** de leur région.

La partie 2 du guide s'intitule Ressources. Elle fournit le nom et les coordonnées de ressources offrant des services aux personnes handicapées, selon la région et par type de services. Elle fournit également une brève description des services ainsi que des renseignements complémentaires tels que le nom d'organismes auprès desquels vous pouvez obtenir de l'information additionnelle ou de l'accompagnement.

NOTEZ QUE :

Le CISSS ou le CIUSSS est la structure qui regroupe différents types d'établissements d'une même région, dont les centres locaux de services communautaires (CLSC), les centres de santé et de services sociaux (CSSS), les centres de réadaptation en déficience physique (CRDP), les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED), les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et les centres hospitaliers (CH). Ces établissements demeurent des points de services à la population et la porte d'entrée pour obtenir des services de santé et des services sociaux généraux. Selon la région, la structure regroupant ces établissements est un CISSS ou un CIUSSS.

Pour obtenir les coordonnées de l'établissement du CISSS ou du CIUSSS de votre région le plus près, communiquez avec **Info-Santé** par téléphone en composant le **811**.

>>> TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
TABLE DES MATIÈRES	4
SERVICES DE L'OFFICE	5
AUTRES GUIDES DE L'OFFICE.....	6
IDENTIFIER VOS BESOINS	8
BESOINS D'INFORMATION	8
BESOINS DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL	11
BESOINS DE SERVICES DE GARDE	14
BESOINS DE SERVICES DE GARDIENNAGE	19
BESOINS DE SERVICES DE RÉPIT.....	24
BESOINS D'ACTIVITÉS DE JOUR OU DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ	30
BESOINS DE DÉPANNAGE	33
BESOINS EN SOUTIEN À DOMICILE.....	36
VOS BESOINS SONT IDENTIFÉS.....	39
VOS DROITS DE RECOURS.....	40
POUR MIEUX CONNAÎTRE MON ENFANT	41
FICHE D'INFORMATION	41

>>> SERVICES DE L'OFFICE

L'**Office des personnes handicapées du Québec** a pour rôle d'informer, de conseiller, d'accompagner et de représenter les personnes handicapées, leur famille et leurs proches. Ses services visent tous les secteurs de la vie scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées, peu importe leur type d'incapacité. Plus spécifiquement, ses services consistent à :

- soutenir et guider la personne handicapée, sa famille et ses proches en vue de favoriser l'accès aux services et aux programmes ;
- conseiller la personne handicapée, sa famille et ses proches afin de déterminer les actions à prendre pour obtenir l'accès aux services et aux programmes (élaboration d'un plan d'intervention ou d'un plan de services individualisé) ;
- accompagner la personne handicapée, sa famille et ses proches dans leurs démarches auprès des organismes dispensateurs de services.

POUR OBTENIR DES SERVICES OU POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

Office des personnes handicapées du Québec

Direction des services aux personnes handicapées et à leur famille

Téléphone : 1 800 567-1465

Téléscripteur : 1 800 567-1477

Courriel : aide@ophq.gouv.qc.ca

Site Web : www.ophq.gouv.qc.ca

>>> AUTRES GUIDES DE L'OFFICE

Il existe plusieurs programmes et mesures pour aider financièrement les personnes handicapées, leur famille et leurs proches. Vous pourriez avoir accès, par exemple, au programme de soutien à domicile, aux programmes d'adaptation de domicile ou de véhicule ainsi qu'aux services de transport adapté. Pour votre enfant, vous avez droit au paiement de soutien aux enfants de Retraite Québec, mais vous pourriez aussi avoir droit au supplément pour enfant handicapé, à la prestation pour enfant handicapée ou aux programmes d'aide sociale et de solidarité sociale.

Pour avoir une vue complète des mesures fiscales et des programmes destinés aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches, l'Office des personnes handicapées du Québec a produit deux autres guides, le *Guide des programmes destinés aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches* et le *Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches*. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

Guide des programmes destinés aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches

Le guide vise à faciliter l'accès à l'information sur les programmes du Québec destinés aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches. Il présente, en ordre, les programmes liés au soutien au revenu, au soutien à domicile, à l'habitation, à l'emploi, aux aides techniques, aux services de garde, à l'éducation, au transport ainsi qu'au loisir, au sport, à la culture et à la vie communautaire. Il présente également les principaux régimes d'indemnisation du Québec qui peuvent s'adresser aux personnes handicapées.

Chaque programme fait l'objet d'une fiche d'information qui, entre autres, décrit en quoi consiste le programme, ce que vous pourriez obtenir, les principaux critères d'admissibilité, et la procédure pour y avoir accès. La fiche indique également les liens utiles pour obtenir davantage de renseignements.

Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches

Le guide vise à faciliter l'accès à l'information sur les mesures fiscales provinciales et fédérales. Les mesures sont réparties dans cinq sections : les crédits d'impôt non remboursables, les crédits d'impôt remboursables, les déductions fiscales, les exemptions et les remboursements de taxes et, finalement, les autres mesures particulières qui peuvent s'appliquer aux personnes handicapées.

Chaque mesure fait l'objet d'une fiche qui, entre autres, détaille en quoi elle consiste, les critères d'admissibilité, comment procéder pour en bénéficier ainsi que les conditions qui s'appliquent, s'il y a lieu.

Ces guides peuvent être consultés en ligne à l'adresse :
www.ophq.gouv.qc.ca/publications.

POUR COMMANDER GRATUITEMENT UN EXEMPLAIRE DES GUIDES

Office des personnes handicapées du Québec

Téléphone : 1 800 567-1465

Téléscripteur : 1 800 567-1477

Courriel : publication@ophq.gouv.qc.ca

En ligne : www.ophq.gouv.qc.ca/commanderguides

>>> IDENTIFIER VOS BESOINS

BESOINS D'INFORMATION

La présente section a pour but de vous aider, en tant que parents, à identifier vos besoins d'information en lien avec la situation de votre enfant handicapé.

- Vous voulez des précisions sur le diagnostic, la déficience ou l'incapacité et les capacités de votre enfant.
- Vous voulez connaître les services existants et l'assistance financière possible.
- Vous voulez savoir quels sont vos droits et ceux de votre enfant dans une situation où l'on vous refuse un service ou lorsque vous n'êtes pas satisfaits d'un service.
- Vous voulez rencontrer d'autres familles qui vivent une situation semblable à la vôtre.

À PROPOS DU DIAGNOSTIC

- Nous voulons davantage de renseignements, plus de précisions, avoir un autre point de vue médical.

À PROPOS DE LA DÉFICIENCE OU DE L'INCAPACITÉ DE NOTRE ENFANT

- Nous voulons en savoir davantage à propos de sa déficience ou de son incapacité, quelle en est la cause et quelles en sont les conséquences à court ou long terme.

À PROPOS DES CAPACITÉS DE NOTRE ENFANT

- Nous avons besoin de plus d'information à propos de ses capacités, de son potentiel de développement et d'apprentissage.

À PROPOS DES SERVICES ET DE L'ASSISTANCE FINANCIÈRE

- Nous voulons savoir quels sont les services offerts, les organismes existants et l'assistance financière disponibles pour notre enfant et notre famille.

À PROPOS DES ASSOCIATIONS

- Nous aimerions connaître des associations de personnes handicapées ou de parents d'enfants handicapés qui peuvent nous venir en aide.

À PROPOS DE LA DÉFENSE DE NOS DROITS

- Nous voulons de l'information à propos de nos droits et de ceux de notre enfant handicapé.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

LE DIAGNOSTIC

Vous pouvez demander un avis à un médecin. Si vous n'en connaissez pas, adressez-vous à une association de parents d'enfants handicapés qui pourra vous orienter vers des médecins qui ont une expertise reconnue.

LA DÉFICIENCE OU L'INCAPACITÉ

Demandez au personnel clinique, par exemple, médecin, psychologue, ergothérapeute, de vous informer à propos de la déficience ou de l'incapacité de votre enfant. Le personnel des établissements du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) et des associations regroupant des personnes handicapées ou leurs parents peuvent également vous fournir des renseignements à ce sujet.

Vous pouvez aussi consulter le site *Web Services accessibles*, qui offre des définitions et des caractéristiques propres à chaque type d'incapacité ainsi que des conseils pour communiquer et interagir avec les personnes handicapées, à l'adresse : www.formation.ophq.gouv.qc.ca.

LES SERVICES ET L'ASSISTANCE FINANCIÈRE

Le personnel des établissements du CISSS ou du CIUSSS de votre région, de l'Office des personnes handicapées du Québec de même que des associations regroupant les personnes handicapées ou leurs parents peuvent vous fournir de l'information.

LES ORGANISMES

Vous pouvez obtenir de l'information à propos des associations regroupant les personnes handicapées ou leurs parents en vous adressant aux regroupements régionaux d'organismes de personnes handicapées, à un établissement du CISSS ou du CIUSSS de votre région ou à l'Office des personnes handicapées du Québec.

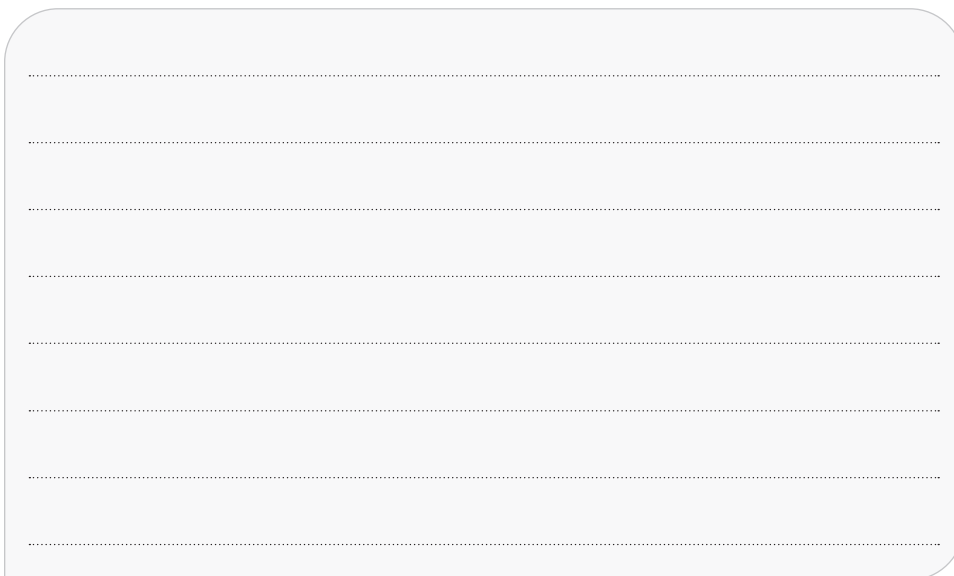
POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

Office des personnes handicapées du Québec
Direction des services aux personnes handicapées et à leur famille
Téléphone : 1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
Courriel : aide@ophq.gouv.qc.ca

Voir aussi la Partie 2, RESSOURCES, dans la pochette à la fin du guide.

>>> NOTES

INDIQUEZ LES RENSEIGNEMENTS DONT VOUS AVEZ BESOIN OU LES SUJETS DONT VOUS AIMERIEZ DISCUTER :



BESOINS DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

La présente section a pour but de vous aider, en tant que parents, à identifier vos besoins de soutien psychosocial de même que ceux des membres de votre famille.

Pourquoi parlons-nous de soutien psychosocial ?

PARCE QUE les remarques, les attitudes et les façons de dire les choses des membres de votre propre famille, de vos relations sociales, des médecins et du personnel intervenant peuvent affecter votre moral.

PARCE QU'il est possible, à certains moments, qu'un sentiment de culpabilité vous habite et que vous ayez l'impression de ne pas en faire assez pour votre enfant.

PARCE QU'il y a un risque d'épuisement en raison des situations que vous devez affronter.

PARCE QUE la situation peut momentanément devenir difficile à supporter.

Il est donc possible que vous ayez besoin d'une aide psychologique ou de soutien pour démêler tout cela.

Votre bien-être psychologique est nécessaire pour être en mesure de répondre aux besoins de votre enfant handicapé et des autres membres de votre famille.

À PROPOS DU VÉCU AVEC NOTRE ENFANT HANDICAPÉ

- Nous avons besoin de soutien parce que, présentement, ça devient plus difficile, et nous sommes à bout de forces.

À PROPOS DU CLIMAT FAMILIAL

- Nous avons besoin de soutien parce que le climat familial se détériore.

À PROPOS DES AUTRES MEMBRES DE NOTRE FAMILLE

- Nous avons besoin de soutien parce que nos autres enfants réagissent face à la situation vécue par leur sœur ou leur frère handicapé.
- Nous avons besoin de soutien parce que nous avons de la difficulté à répondre à la fois aux besoins de notre enfant handicapé et des autres membres de notre famille.

À PROPOS DE NOS RELATIONS FAMILIALES ET AMICALES

- Nous avons besoin de soutien parce que nous avons de moins en moins ou plus du tout de relations familiales et amicales dû au fait que nous ayons un enfant handicapé.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Différents organismes peuvent vous offrir du soutien psychosocial selon les besoins que vous avez identifiés.

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Selon les régions, des organismes communautaires offrent des services d'écoute, d'entraide et de soutien. Il est démontré que le fait d'échanger avec d'autres personnes vivant les mêmes problèmes que les vôtres ou qui ont déjà vécu cette réalité peut vous permettre de briser votre isolement et de dissiper vos inquiétudes. Des associations de personnes handicapées offrent également du soutien aux autres membres de la famille de votre enfant, notamment en organisant des groupes d'échange à leur intention.

ÉTABLISSEMENTS DU CISSS OU DU CIUSSS

La plupart des établissements du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de votre région offrent des services professionnels gratuits et spécialisés en service social qui peuvent vous aider à résoudre les problèmes et les difficultés que vous rencontrez.

Les établissements scolaires peuvent aussi offrir des services de soutien psychosocial dans le cadre de la formation de leurs étudiantes et de leurs étudiants.

POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

Office des personnes handicapées du Québec
Direction des services aux personnes handicapées et à leur famille
Téléphone : 1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
Courriel : aide@ophq.gouv.qc.ca

Voir aussi la Partie 2, RESSOURCES, dans la pochette à la fin du guide.

>>> NOTES

INDIQUEZ LES BESOINS DONT VOUS VOULEZ DISCUTER OU D'AUTRES QUESTIONS LIÉES AU SOUTIEN PSYCHOSOCIAL.



BESOINS DE SERVICES DE GARDE

La présente section a pour but de vous aider, en tant que parents, à identifier vos besoins de services de garde pour votre enfant handicapé afin de vous permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle ainsi que de réaliser vos activités quotidiennes comme toute autre personne ayant des responsabilités familiales. Il existe trois types de services de garde.

Les **services de garde éducatifs à l'enfance** s'adressent aux enfants de 5 ans et moins.

Les **services de garde en milieu scolaire** assurent la garde des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Les **services de surveillance** s'adressent aux élèves âgés de 12 à 21 ans qui fréquentent l'école secondaire et qui, en raison de leur incapacité, ne peuvent demeurer seuls à la maison en dehors des heures de classe.

Il s'agit donc d'identifier vos besoins de services de garde en fonction des activités que vous devez réaliser à l'extérieur de votre domicile. Par exemple, le fait de travailler, de suivre des cours, de participer à une activité de loisir ou de simplement faire l'épicerie sont autant de motifs qui justifient de recourir à l'un ou l'autre de ces différents types de services de garde pour votre enfant handicapé.

CALCUL DE NOS BESOINS EN SERVICES DE GARDE

Section 1 – Identification des besoins en services de garde

DURANT LA SEMAINE (du lundi au vendredi)

- Le jour, régulièrement (travail ou activité régulière le jour)
- Le matin avant le départ (heures de départ différentes des membres de la famille)
- Sur l'heure du midi
- En fin d'après-midi (heures d'arrivée différentes des membres de la famille)
- Autre : _____

DURANT L'ANNÉE

- Lors des journées pédagogiques
- Lors de la semaine de relâche
- Lors de la période estivale
- Autre : _____

NOTRE RÉSEAU HABITUEL

- Nous utilisons un service de garde éducatif à l'enfance.
- Nous utilisons un service de garde en milieu scolaire.
- Nous utilisons un service de surveillance.
- Nous utilisons un service de garde à domicile.
- Nous utilisons un service de garde à l'extérieur.
- Nous planifions nos absences afin que l'un des parents reste avec notre enfant handicapé à la maison.
- Nos autres enfants s'en occupent lorsque nous sommes à l'extérieur de la maison.
- Des membres de notre famille le gardent.
- Nos relations amicales ou du voisinage le gardent.

RECRUTER ET RÉMUNÉRER LES PERSONNES OFFRANT DES SERVICES DE GARDE

- Nous ne voulons ou ne pouvons plus faire appel aux enfants, aux amis ou aux membres de la famille pour garder notre enfant handicapé.
- Nous avons besoin d'aide pour trouver un service de garde éducatif à l'enfance.
- Nous avons besoin d'aide pour trouver un service de garde en milieu scolaire.
- Nous avons besoin d'aide pour trouver un service de surveillance.
- Nous avons besoin d'aide pour former la ou les personnes assurant la garde à domicile.
- Nous payons nous-mêmes les services de garde.
- Nous avons besoin d'une assistance financière pour les services de garde.

Section 2 – Calcul des besoins de services de garde

Vous n'avez qu'à indiquer, selon le cas, le nombre souhaité d'heures et de jours dans les cases appropriées.

NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE RÉGULIÈRE (lundi au vendredi)

- Le matin _____ heures X _____ jours = _____
- Le midi _____ heures X _____ jours = _____
- En fin d'après-midi _____ heures X _____ jours = _____
- Journée complète ou partielle _____ heures X _____ jours = _____

TOTAL D'HEURES PAR SEMAINE RÉGULIÈRE =

NOMBRE D'HEURES PAR ANNÉE DE SERVICES DE GARDE

TOTAL PAR ANNÉE : _____ heures X _____ semaines =

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES DE GARDE

Vous pouvez vous adresser au regroupement des centres de la petite enfance de votre région, à l'Association des garderies privées du Québec ou au bureau coordonnateur de la garde en milieu familial pour trouver un organisme offrant des services de garde.

PLACE À CONTRIBUTION RÉDUITE DANS LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

La Place 0-5 constitue le guichet unique provincial permettant aux parents d'inscrire leur enfant dans un service de garde avec accès à une place à contribution réduite.

Pour inscrire votre enfant sur la liste d'attente du guichet unique d'accès, consultez le site Web de *La Place 0-5* à l'adresse www.laplace0-5.com.

SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

Pour inscrire votre enfant handicapé à un service de garde en milieu scolaire, vous devez vous adresser à la direction de l'école au moment de son inscription scolaire.

Vous pouvez également vous renseigner auprès de l'organisme Intégration sociale des enfants handicapés en milieu de garde.

Téléphone : 450 646-2714

Courriel : info@isehmg.org

Site Web : www.isehmg.org

SERVICES DE SURVEILLANCE

Vous devez vérifier auprès de la commission scolaire ou auprès de la direction de l'école secondaire que fréquente votre enfant pour connaître la disponibilité d'un service de surveillance dans son milieu scolaire.

SOUTENIR LES ORGANISMES QUI RÉPONDENT À VOS BESOINS DE SERVICES DE GARDE

Vous pouvez écrire une note afin de sensibiliser le personnel des organismes offrant des services de garde à propos de votre enfant. Par exemple, votre note pourrait résumer ses besoins particuliers, ses préférences, ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas, ce qu'il faut faire ou ne pas faire avec lui. Demandez que cette note soit déposée dans le dossier de votre enfant.

Vous pouvez également compléter la fiche d'information **POUR MIEUX CONNAÎTRE MON ENFANT** disponible à la fin du présent guide et demander qu'elle soit ajoutée au dossier.

OBTENIR UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Une assistance financière pourrait être disponible afin de faciliter l'intégration de votre enfant dans les services de garde, entre autres, par l'intermédiaire des programmes Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde ou Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins administrés par le ministère de la Famille.

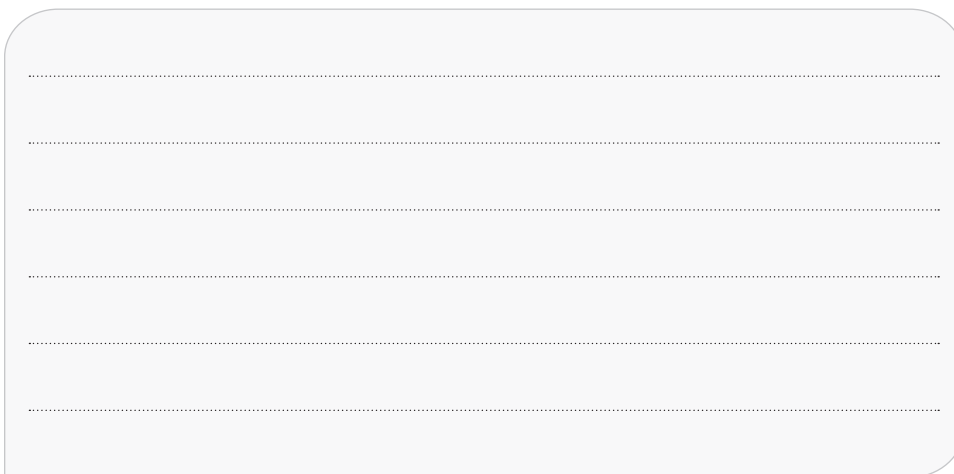
POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

Office des personnes handicapées du Québec
Direction des services aux personnes handicapées et à leur famille
Téléphone : 1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
Courriel : aide@ophq.gouv.qc.ca

Voir aussi la Partie 2, RESSOURCES, dans la pochette à la fin du guide.

>>> NOTES

INDIQUEZ LES BESOINS DONT VOUS VOULEZ DISCUTER OU D'AUTRES QUESTIONS LIÉES AUX SERVICES DE GARDE.



BESOINS DE SERVICES DE GARDIENNAGE

La présente section a pour but de vous aider, en tant que parents, à identifier vos besoins de services de gardiennage pour votre enfant handicapé afin de vous permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle ainsi que de réaliser vos activités quotidiennes comme toute autre personne ayant des responsabilités familiales.

Les **services de gardiennage** consistent à un remplacement auprès de la personne handicapée qui ne peut demeurer seule, pour permettre de s'absenter occasionnellement de son domicile pour diverses activités de la vie courante.

Il s'agit donc d'identifier vos besoins de services de gardiennage en fonction des activités que vous devez réaliser à l'extérieur de votre domicile. Par exemple, le fait de travailler, de suivre des cours, de participer à une activité de loisir ou de simplement faire l'épicerie sont autant de motifs qui justifient de recourir à l'un ou l'autre de ces différents types de services pour votre enfant handicapé.

CALCUL DE NOS BESOINS DE SERVICES DE GARDIENNAGE

Section 1 – Identification des besoins de services de gardiennage

DURANT LA SEMAINE (du lundi au vendredi)

- Le jour, régulièrement (travail ou activité régulière le jour)
- Le matin avant le départ (heures de départ différentes des membres de la famille)
- En fin d'après-midi (heures d'arrivée différentes des membres de la famille)
- Le soir, régulièrement (travail ou activité régulière le soir)
- La nuit, régulièrement (travail régulier de nuit)
- Le jour ou le soir, occasionnellement (loisirs ou autres activités)
- Autre : _____

LA FIN DE SEMAINE

- Le jour (travail)
- Le soir (travail)
- La nuit (travail)
- Durant la journée ou la soirée, à l'occasion

DURANT L'ANNÉE

- Lors des journées pédagogiques
- Lors de la période estivale
- Lors des jours fériés

NOTRE RÉSEAU HABITUEL

- Nous utilisons un service de gardiennage à domicile.
- Nous utilisons un service de gardiennage à l'extérieur.
- Nous planifions nos absences afin que l'un des parents reste avec notre enfant handicapé à la maison.
- Nos autres enfants s'en occupent lorsque nous nous absentons.
- Des membres de notre famille le gardent.
- Nos relations amicales ou du voisinage le gardent.

RECRUTER ET RÉMUNÉRER LES PERSONNES OFFRANT DES SERVICES DE GARDIENNAGE

- Nous ne voulons ou ne pouvons plus faire appel aux enfants, aux amis ou aux membres de la famille pour garder notre enfant handicapé.
- Nous avons besoin d'aide pour trouver un service de gardiennage.
- Nous avons besoin d'aide pour former la ou les personnes assurant le gardiennage à domicile.
- Nous payons nous-mêmes les services de gardiennage.
- Nous obtenons une assistance financière du programme Services de soutien à domicile : volet services aux proches aidants pour payer les services de gardiennage.
- Nous avons besoin d'une assistance financière pour payer les coûts supplémentaires des services de gardiennage de notre enfant handicapé.

Section 2 – Calcul des besoins de services de gardiennage

Vous n'avez qu'à indiquer, selon le cas, le nombre souhaité d'heures et de jours dans les cases appropriées.

A – NOMBRE D'HEURES PAR JOUR DE FAÇON RÉGULIÈRE

- Le matin _____ heures X _____ jours = _____
- Le midi _____ heures X _____ jours = _____
- En fin d'après-midi _____ heures X _____ jours = _____
- Le soir, régulièrement _____ heures X _____ jours = _____
- Journée complète ou demi-journée _____ heures X _____ jours = _____
- Autres _____ heures X _____ jours = _____

Total A d'heures par jour de semaine régulière = _____

TOTAL ANNUEL A : _____ heures par semaine X _____ semaines =

B – NOMBRE D'HEURES PAR FIN DE SEMAINE DE FAÇON RÉGULIÈRE

- Durant la journée _____ heures X _____ jours = _____
- Durant la soirée _____ heures X _____ jours = _____
- Autres _____ heures X _____ jours = _____

Total B d'heures par fin de semaine de façon régulière = _____

TOTAL ANNUEL B : _____ heures par semaine X _____ semaines =

C – NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE ET PAR FIN DE SEMAINE OCCASIONNELLEMENT

- Occasionnellement _____ heures X _____ jours = _____

TOTAL ANNUEL C : _____ heures par semaine X _____ semaines =

D – LES JOURS DE CONGÉ DURANT L'ANNÉE

- Les journées pédagogiques _____ heures X _____ jours = _____
- La semaine de relâche _____ heures X _____ jours = _____
- Les jours fériés _____ heures X _____ jours = _____
- La période des Fêtes _____ heures X _____ jours = _____
- Autres _____ heures X _____ jours = _____

Total D d'heures des jours de congé durant l'année = _____

TOTAL ANNUEL D : _____ heures par semaine X _____ semaines =

NOMBRE D'HEURES ANNUEL DE SERVICES DE GARDIENNAGE

TOTAL A + TOTAL B + TOTAL C + TOTAL D =

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES DE GARDIENNAGE

Selon les régions, des organismes offrent des services de gardiennage ou ont des banques de personnes formées pour répondre adéquatement aux besoins des enfants handicapés.

FORMATION DES PERSONNES ASSURANT LE GARDIENNAGE

Selon les régions, des organismes communautaires offrent de la formation aux personnes qui font du gardiennage afin qu'elles soient en mesure de répondre aux besoins de votre enfant handicapé. Si vous avez déjà recruté une personne de confiance, elle pourrait suivre une formation afin d'améliorer ses compétences.

SOUTENIR LES ORGANISMES QUI RÉPONDENT À VOS BESOINS DE SERVICES DE GARDIENNAGE

Vous pouvez écrire une note afin de sensibiliser les personnes ou le personnel des organismes offrant des services de gardiennage à propos de votre enfant. Par exemple, votre note pourrait résumer ses besoins particuliers, ses préférences, ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas, ce qu'il faut faire ou ne pas faire avec lui. Demandez que cette note soit déposée dans le dossier de votre enfant, le cas échéant.

Vous pouvez également compléter la fiche d'information **POUR MIEUX CONNAÎTRE MON ENFANT** disponible à la fin du présent guide et demander qu'elle soit déposée au dossier.

OBTENIR UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES SERVICES DE GARDIENNAGE

Vous pourriez obtenir une aide financière pour des services de gardiennage dans le cadre du programme Services de soutien à domicile : volet services aux proches aidants. Vous devez faire une demande auprès d'un établissement du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de votre région.

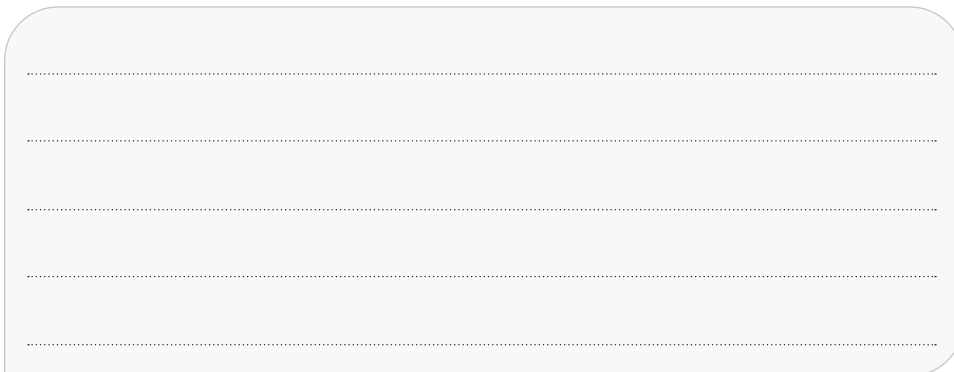
POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

Office des personnes handicapées du Québec
Direction des services aux personnes handicapées et à leur famille
Téléphone : 1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
Courriel : aide@ophq.gouv.qc.ca

Voir aussi la Partie 2, RESSOURCES, dans la pochette à la fin du guide.

>>> NOTES

INDIQUEZ LES BESOINS DONT VOUS VOULEZ DISCUTER OU D'AUTRES QUESTIONS LIÉES AUX SERVICES DE GARDIENNAGE.



BESOINS DE SERVICES DE RÉPIT

La présente section a pour but de vous aider, en tant que parents, à identifier vos besoins de services de répit, soit des moments durant lesquels vous pourriez vous reposer et vous ressourcer en l'absence de votre enfant handicapé. Vous pouvez ressentir un besoin de répit parce que vous vous sentez particulièrement fatigués ou que vous souhaitez éviter l'épuisement. Si tel est le cas, les moyens permettant de vous accorder ce temps de répit peuvent prendre différentes formes.

- Votre enfant handicapé peut être accueilli durant quelques heures ou quelques jours dans un organisme externe.
- Une personne peut assurer la garde de votre enfant à votre domicile pendant que vous quittez un certain temps.
- Votre enfant handicapé peut être inscrit à un camp de jour ou à un camp de vacances en période estivale.

Vous pouvez également faire coïncider vos besoins de répit avec les périodes de loisir organisées de votre enfant.

CALCUL DE NOS BESOINS DE SERVICES DE RÉPIT

Section 1 – Identification des besoins de services de répit

À PROPOS DE NOTRE SITUATION ACTUELLE

- Nous aurions besoin d'une période de répit.
- Nous aurions besoin de périodes régulières de répit durant l'année.
- Nous aurions besoin de répit, mais nous avons de la difficulté à laisser notre enfant avec d'autres personnes pour quelques jours.
- Nous aurions besoin de répit afin de pouvoir consacrer du temps à nos autres enfants.
- Nous aurions besoin de répit afin de permettre à nos autres enfants d'avoir des moments de qualité avec nous.

À PROPOS DE NOTRE RÉSEAU NATUREL DE RÉPIT

- Notre famille garde notre enfant à notre demande.
- Nos relations amicales ou sociales gardent notre enfant à notre demande.
- Nous ne connaissons personne pouvant nous offrir des moments de répit.
- Nous ne voulons ou ne pouvons plus faire appel à notre famille et à nos relations amicales afin de prendre du répit.

À PROPOS DES ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES DE RÉPIT

- Nous ne connaissons aucun service de répit.
- Nous ne disposons pas des moyens financiers nécessaires nous permettant d'avoir recours à un organisme offrant des services de répit.
- Nous avons recours à un service de répit et nous avons une assistance financière à cet effet.
- Nous avons recours à un service de répit, mais nous en assumons les frais sans assistance financière.
- Nous devons assumer certains frais afin de combler l'ensemble de nos besoins de répit.
- Nous sommes en attente pour des services de répit.
- Autres :

Décrire – Autres situations liées à vos besoins de services de répit.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

À PROPOS DES SERVICES DE RÉPIT APPROPRIÉS

- La maison de répit conviendrait.
- Le camp de vacances conviendrait.
- Le camp de jour conviendrait.
- La garde à domicile en notre absence conviendrait.
- Je ne sais pas, j'aimerais en discuter.
- Autres :

Décrire – Autres services appropriés liés à vos besoins de répit.

.....

.....

.....

.....

Nous vous invitons à finaliser l'identification de vos besoins de répit en précisant les éléments suivants :

- Quelles sont les responsabilités supplémentaires que vous devez assumer en raison des particularités de votre enfant handicapé ?

.....

.....

.....

- Quelles sont les implications de ses particularités pour vous ?

.....

.....

.....

- Quelles particularités de votre **enfant handicapé** ont un impact significatif sur votre besoin de répit ?

.....

.....

.....

- Quelles particularités de votre **famille** ont un impact significatif sur votre besoin de répit ?

.....

.....

.....

Section 2 – Calcul des besoins de services de répit

Vous n'avez qu'à indiquer, selon le cas, le nombre souhaité d'heures et de jours dans les cases appropriées.

NOS BESOINS DE SERVICES DE RÉPIT

- Nombre de fins de semaine de répit durant l'année : _____
- Nombre d'heures, de jours ou autre formule durant l'année : _____

RÉPIT DES PARENTS ET LOISIRS DE L'ENFANT

- Nombre de jours où votre enfant fréquente un camp de vacances d'été [avec coucher] : _____
- Nombre de semaines où votre enfant fréquente un camp de jour d'été [sans coucher] : _____

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES DE RÉPIT

Des associations de parents d'enfants handicapés ou des organismes offrent des services de répit, des camps de jour, des activités de jour ou des camps de vacances spécialisés pour les enfants ou les adultes handicapés. Leur personnel est formé afin de répondre à leurs besoins.

La plupart des municipalités offrent des camps d'été de jour à tous les enfants sur leur territoire. Ils doivent mettre en place des mesures d'accommodement pour faciliter l'intégration des enfants handicapés. Informez-vous auprès de votre ville ou de votre municipalité ou auprès de l'unité régionale de loisir et de sport de votre localité.

ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES DE RÉPIT SPÉCIALISÉS

Certains établissements du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) offrent des services de répit pour répondre aux besoins de votre enfant si celui-ci nécessite des soins plus spécialisés. Vous devez faire votre demande auprès du CISSS ou du CIUSSS de votre région.

SOUTENIR LES ORGANISMES QUI RÉPONDRONT À VOS BESOINS DE SERVICES DE RÉPIT

Vous pouvez écrire une note afin de sensibiliser le personnel des organismes offrant des services de répit à propos de votre enfant. Par exemple, votre note pourrait résumer ses besoins particuliers, ses préférences, ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas, ce qu'il faut faire ou ne pas faire avec lui. Demandez que cette note soit déposée dans le dossier de votre enfant.

Vous pouvez également compléter la fiche d'information **POUR MIEUX CONNAÎTRE MON ENFANT** disponible à la fin du présent guide et demander qu'elle soit déposée au dossier.

OBTENIR UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES SERVICES DE RÉPIT

Il existe de l'assistance financière pour vous aider à payer les services de répit. Vous devez faire une demande auprès d'un établissement du CISSS ou du CIUSSS de votre région. Certains organismes peuvent aussi répondre à des besoins financiers particuliers des familles ayant un enfant handicapé.

POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

Office des personnes handicapées du Québec
Direction des services aux personnes handicapées et à leur famille
Téléphone : 1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
Courriel : aide@ophq.gouv.qc.ca

Voir aussi la Partie 2, RESSOURCES, dans la pochette à la fin du guide.

>>> NOTES

INDIQUEZ LES QUESTIONS OU LES BESOINS DE SERVICES DE RÉPIT DONT VOUS VOULEZ DISCUTER OU D'AUTRES QUESTIONS LIÉES AU RÉPIT.



BESOINS D'ACTIVITÉS DE JOUR OU DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ

La présente section a pour but de vous aider, en tant que parents, à identifier vos besoins d'activités de jour de type communautaire ou de développement de l'employabilité pour votre enfant handicapé âgé de 21 ans et plus qui ne fréquente plus un milieu scolaire.

La participation de votre enfant à de telles activités vise trois objectifs : d'une part, il s'agit de lui offrir l'opportunité de développer son potentiel et de socialiser avec d'autres personnes ; d'autre part, ces activités peuvent lui permettre de maintenir ses acquis en termes d'autonomie fonctionnelle tout en faisant l'apprentissage d'habiletés sociales ; enfin, elle vous permettra de réaliser vos activités quotidiennes et de concilier vie familiale et travail pendant que votre enfant d'âge adulte s'adonne à la pratique d'activités valorisantes.

Nous vous invitons à identifier les besoins d'activités de jour favorisant la participation sociale ou le développement de l'employabilité de votre enfant. Ensuite, vous devrez indiquer le nombre de jours correspondant aux besoins identifiés dans l'espace réservé à cette fin à la dernière page du présent guide.

ACTIVITÉS DE JOUR POUR LES 21 ANS ET PLUS VIVANT DANS LE MILIEU FAMILIAL

Notre enfant handicapé :

- ne fréquente pas un établissement scolaire, ni un milieu de travail ou un centre de jour ;
- ne peut demeurer seul sans surveillance à la maison pendant que nous travaillons ;
- peut rester seul à la maison durant la journée, mais n'a pas d'activités structurantes et encadrées ;
- peut rester seul à la maison, mais a besoin de stimulation ou de contacts sociaux ;
- reste à la maison les soirs et les fins de semaine ;
- fréquente régulièrement un centre de jour ;

- fréquente occasionnellement un centre de jour ;
- a un potentiel de développement de son autonomie ;
- a déjà réalisé un stage en milieu de travail ;
- a déjà réalisé des activités de jour ;
- autres :

Décrire – Autres contraintes ou particularités liées à la pratique d’activités de jour.

.....

.....

.....

**ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE L’EMPLOYABILITÉ
POUR LES 21 ANS ET PLUS VIVANT DANS LE MILIEU FAMILIAL**

Notre enfant handicapé :

- a un potentiel de développement de son autonomie ;
- a déjà réalisé un stage en milieu de travail ;
- a déjà réalisé des activités de jour ;
- a déjà réalisé des activités de bénévolat ;
- a déjà entrepris une démarche de recherche d’emploi ;
- a déjà occupé un emploi pendant l’année scolaire ou pendant la période estivale ;
- reçoit des services d’un organisme pour l’aider dans sa recherche d’emploi ou de stage en milieu de travail ;
- autres :

Décrire – Autres contraintes ou particularités liées à la pratique d’activités de jour.

.....

.....

.....

À PROPOS DE NOTRE SITUATION ACTUELLE

- Notre enfant handicapé a besoin de quitter régulièrement le domicile, d'exercer des occupations stimulantes et de socialiser avec d'autres personnes.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

ACTIVITÉS DE JOUR

Selon les régions, certains organismes communautaires, les établissements du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) et l'Office des personnes handicapées du Québec peuvent vous orienter vers de tels organismes.

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ

Afin de connaître les organismes, les programmes et les services visant à favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées, vous pouvez visiter le site du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale à l'adresse : www.emploi.quebec.gouv.qc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées par courriel à l'adresse : info@roseph.ca

POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

Office des personnes handicapées du Québec
Direction des services aux personnes handicapées et à leur famille
Téléphone : 1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
Courriel : aide@ophq.gouv.qc.ca

BESOINS DE SERVICES DE DÉPANNAGE

La présente section a pour but de vous aider, en tant que parents, à identifier vos besoins de services de dépannage en cas d'imprévus ou d'urgence qui pourraient affecter temporairement votre capacité à prendre soin de votre enfant handicapé. Notez que les services de dépannage sont généralement de courte durée et d'au plus de quelques semaines.

À PROPOS DE NOTRE SITUATION

- Nous disposons d'une ressource de dépannage (par exemple : famille, amis) en cas d'imprévus ou d'urgence.
- Nous n'avons pas de ressource de dépannage en cas d'imprévu ou d'urgence.

À PROPOS DES ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES DE DÉPANNAGE

- Nous souhaitons mieux connaître les organismes qui pourraient prendre en charge notre enfant handicapé en cas d'imprévu ou d'urgence.
- Nous avons besoin d'aide pour trouver un organisme offrant des services de dépannage correspondant à nos besoins et à ceux de notre enfant.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES DE DÉPANNAGE

Selon les régions, des associations de parents d'enfants handicapés ou des organismes qui offrent des services de répit peuvent aussi offrir des places de dépannage. Ces ressources disposent d'un personnel formé afin de répondre adéquatement aux besoins de votre enfant handicapé.

ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES DE DÉPANNAGE SPÉCIALISÉS

Certains établissements du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) offrent des services de dépannage et ont le personnel nécessaire pour répondre aux besoins de votre enfant si celui-ci nécessite des soins plus spécialisés. Vous devez faire votre demande auprès du CISSS ou du CIUSSS de votre région.

SOUTENIR LES ORGANISMES QUI RÉPONDENT À VOS BESOINS DE SERVICES DE DÉPANNAGE

Vous pouvez écrire une note afin de sensibiliser le personnel des organismes offrant des services de dépannage à propos de votre enfant. Par exemple, votre note pourrait résumer ses besoins particuliers, ses préférences, ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas, ce qu'il faut faire ou ne pas faire avec lui. Demandez que cette note soit déposée dans le dossier de votre enfant.

Vous pouvez également compléter la fiche d'information **POUR MIEUX CONNAÎTRE MON ENFANT** disponible à la fin du présent guide et demander qu'elle soit déposée au dossier.

OBTENIR UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES SERVICES DE DÉPANNAGE

Dans le programme Services de soutien à domicile : volet services aux proches aidants, vous pourriez obtenir une assistance financière pour vous aider à payer les services de dépannage. Notez que cette assistance est distincte des montants alloués pour le gardiennage et le répit. À cet effet, vous devez vous adresser à un établissement du CISSS ou du CIUSSS de votre région.

POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

Office des personnes handicapées du Québec
Direction des services aux personnes handicapées et à leur famille
Téléphone : 1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
Courriel : aide@ophq.gouv.qc.ca

Voir aussi la Partie 2, RESSOURCES, dans la pochette à la fin du guide.

>>> NOTES

INDIQUEZ LES BESOINS DE SERVICES DE DÉPANNAGE DONT VOUS VOULEZ DISCUTER OU D'AUTRES QUESTIONS LIÉES AU DÉPANNAGE.



BESOINS DE SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE

Les services de soutien à domicile sont variés. Ils peuvent prendre la forme d'une assistance personnelle, d'une aide domestique ou consister en des activités de soutien civique, de la popote roulante, de l'accompagnement ou de l'appui aux tâches familiales. Ces services visent à aider les parents d'un enfant handicapé à assumer leurs responsabilités parentales et varient en fonction des besoins.

Une personne peut s'occuper de votre enfant handicapé pendant que vous accompagnez vos autres enfants dans la réalisation de leurs devoirs ou que vous accomplissez des tâches domestiques. L'inverse est aussi possible : pendant que vous vous occupez de répondre aux besoins de votre enfant handicapé, une personne vient vous appuyer en s'assurant de la réalisation des devoirs de vos autres enfants ou des tâches domestiques.

RÉPONDRE AUX BESOINS DE NOTRE ENFANT

- Nous avons besoin de l'aide d'une personne pour s'occuper de notre enfant handicapé pendant que nous portons attention à nos autres enfants et aux tâches domestiques.
- Nous avons besoin de l'aide d'une personne pour porter attention à nos autres enfants et aux tâches domestiques pendant que nous répondons aux besoins de notre enfant handicapé.

À PROPOS DES DÉPLACEMENTS AVEC NOTRE ENFANT

- Nous avons besoin de l'aide d'une personne lors de nos déplacements avec notre enfant handicapé :
 - en raison de ses problèmes de comportement ;
 - en raison des exigences que cela suppose sur le plan physique.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

OBTENIR UNE ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR DES SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE

Vous pourriez obtenir une assistance financière dans le cadre, entre autres, du programme Services de soutien à domicile. Ces services peuvent être offerts directement par un établissement du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de votre région ou encore au moyen d'une allocation que vous recevrez directement de celui-ci.

AIDE CONCERNANT CERTAINS PROBLÈMES DE VOTRE ENFANT

Dans certains cas, le CISSS ou le CIUSSS de votre région peut vous apporter de l'aide concernant les problèmes de comportement de votre enfant et vous suggérer des façons d'agir lorsque de telles situations surviennent à la maison ou en déplacement.

Parfois, les parents doivent assister leur enfant dans la réalisation de différentes activités de réadaptation à domicile. Une discussion avec le personnel intervenant concerné permettrait possiblement d'harmoniser l'ensemble de ces activités en vue d'en alléger l'application à la maison.

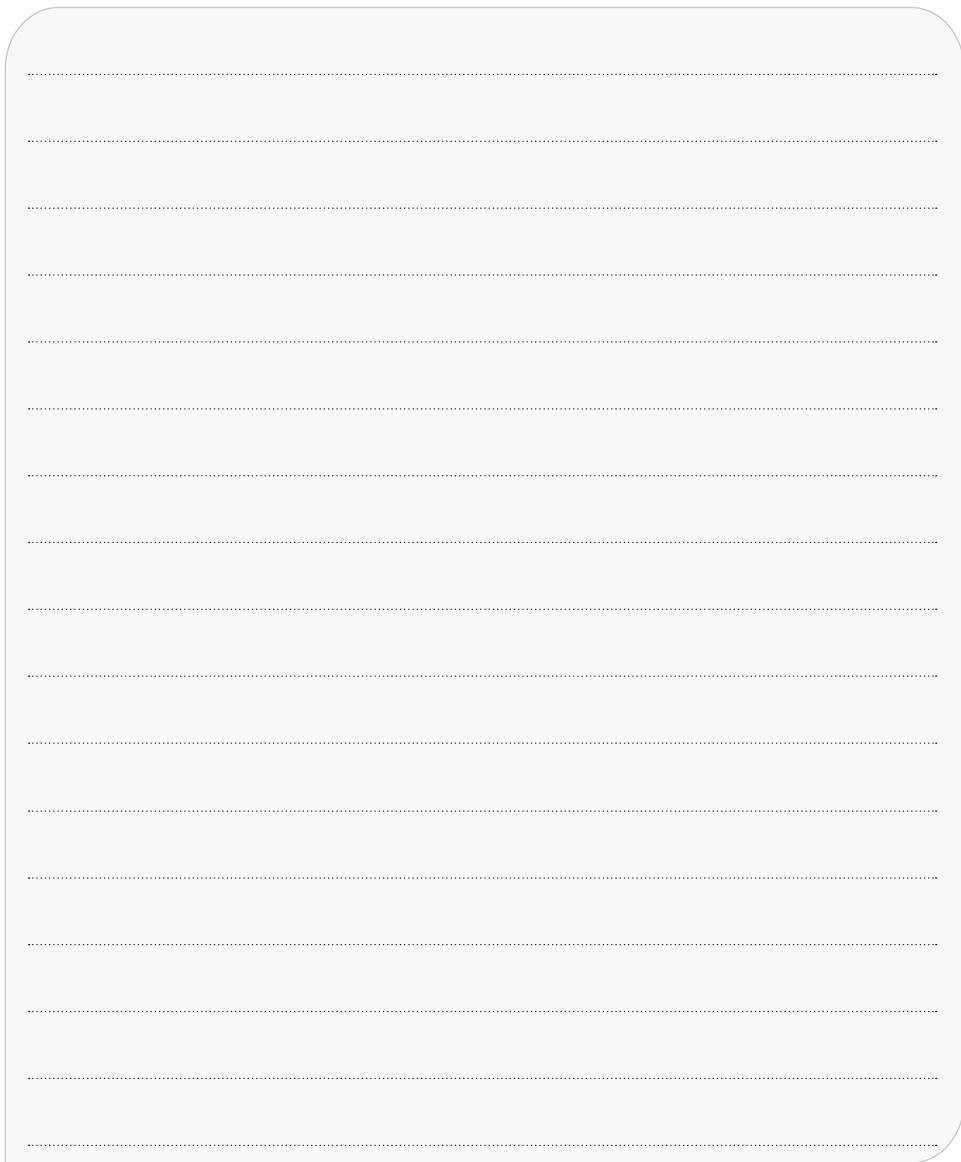
POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

Office des personnes handicapées du Québec
Direction des services aux personnes handicapées et à leur famille
Téléphone : 1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
Courriel : aide@ophq.gouv.qc.ca

Voir aussi la Partie 2, RESSOURCES, dans la pochette à la fin du guide.

>>> NOTES

INDIQUEZ VOS BESOINS DE SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE DONT VOUS VOULEZ DISCUTER ET D'AUTRES QUESTIONS LIÉES AU SOUTIEN À DOMICILE.



>>> VOS BESOINS SONT IDENTIFÉS

Vous venez de terminer l'identification de vos besoins en soutien à la famille. Selon votre situation, vous pouvez entreprendre des démarches afin de trouver réponse à vos besoins. En vous référant, entre autres, à la Partie 2, *RESSOURCES*, dans la pochette à la fin du guide, vous pouvez identifier des organismes auxquels vous pourriez vous adresser pour obtenir des services, de l'aide financière ou des renseignements complémentaires.

Plusieurs de vos besoins en soutien à la famille trouveront réponse dans un établissement du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de votre région, notamment en ce qui concerne votre demande d'assistance financière pour obtenir des services de gardiennage, de répit ou de dépannage.

Vous pouvez aussi obtenir des services d'information, de référence et d'accompagnement auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec pour vous aider dans vos démarches.

Office des personnes handicapées du Québec
Direction des services aux personnes handicapées et à leur famille
Téléphone : 1 800 567-1465
Téléscripneur : 1 800 567-1477
Courriel : aide@ophq.gouv.qc.ca

N'OUBLIEZ PAS !

- Apportez votre guide lors de votre rendez-vous pour l'évaluation ou la réévaluation de vos besoins en soutien à la famille.
- Servez-vous-en comme outil d'animation ou en tant qu'aide-mémoire afin de vous aider à centrer la discussion sur vos besoins et vos préoccupations.
- Vous pouvez être accompagnés d'une personne de votre choix lors de vos rencontres avec le personnel d'un établissement du CISSS ou du CIUSSS.

>>> VOS DROITS DE RECOURS

VOUS AVEZ LE DROIT, SI VOUS N'ÊTES PAS SATISFAITS D'UNE DÉCISION RENDUE OU D'UN SERVICE QUE VOUS AVEZ REÇU :

- de vous prévaloir des mécanismes de recours qui existent au sein des organismes gouvernementaux ;
- de porter plainte auprès du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de votre région.

VOUS POUVEZ OBTENIR DE L'AIDE OU ÊTRE ACCOMPAGNÉS DANS VOTRE DÉMARCHE OFFICIELLE DE PLAINTÉ PAR :

- le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de votre région ;
- l'Office des personnes handicapées du Québec ;
- certaines associations, si elles ne sont pas impliquées dans l'offre de services.

N'OUBLIEZ PAS !

Avant d'entreprendre une démarche officielle de plainte, il est souvent préférable d'essayer de discuter et de s'entendre avec le personnel intervenant en cause.

>>> POUR MIEUX CONNAÎTRE MON ENFANT

FICHE D'INFORMATION

Cette fiche a pour but de vous aider, en tant que parents, à présenter au personnel intervenant auprès de votre enfant, entre autres, dans les services de garde, de gardiennage, de dépannage et de répit, un portrait sommaire de sa santé, de sa condition physique et de ses besoins d'assistance ainsi que certains éléments de son comportement et de ses capacités de communication.

Nous vous encourageons à photocopier cette fiche et à la remettre une fois complétée au personnel concerné afin de l'aider à mieux connaître votre enfant et à vous offrir le meilleur soutien possible.

SA SANTÉ ET SA CONDITION PHYSIQUE

Notre enfant handicapé :

- est généralement en bonne santé ;
- a des problèmes de santé nécessitant des consultations fréquentes ;
- a des problèmes de santé pouvant nécessiter des hospitalisations ;
- a des incapacités nécessitant des interventions de spécialistes (par exemple : orthophoniste, ergothérapeute) ;
- nécessite de l'aide pour son alimentation et ses fonctions d'élimination, pouvant impliquer l'utilisation du gavage, de cathéters, du toucher rectal ;
- utilise des équipements, fournitures ou appareils pouvant occasionner des problèmes (par exemple : infections, plaies) ;
- prend des médicaments pouvant occasionner des effets secondaires négatifs ;
- a une épilepsie pas ou mal contrôlée ;
- a beaucoup de douleurs ;



- a besoin d'attention durant la nuit pour le changer de position, le calmer, lui prodiguer des soins ;
- autres :

Décrire – Autres contraintes liées à la santé et à la condition physique.

.....

.....

.....

SES BESOINS D'ASSISTANCE

Notre enfant handicapé :

- est généralement autonome pour s'habiller, se déshabiller, manger, boire, aller à la toilette, assumer ses soins d'hygiène, se lever, se coucher ;
- peut faire seul ces activités avec des rappels et consignes, de la supervision et de l'aide au besoin ;
- peut faire ces activités, mais en prenant énormément de temps ;
- nécessite de longues négociations avant de procéder ;
- est dépendant ou non autonome pour réaliser la grande majorité de ces activités ;
- est de plus en plus difficile à soulever et à assister lors de ses transferts ;
- autres :

Décrire – Autres contraintes liées aux besoins d'assistance physique.

.....

.....

.....



SON COMPORTEMENT

Notre enfant handicapé :

- n'a pas de problèmes de comportement ;
- fait des crises de colère ou d'agressivité ;
- accompagne ces crises de pleurs, de cris et de hurlements ;
- s'impatiente et devient agressif s'il n'arrive pas à se faire comprendre ;
- refuse de prendre ses médicaments ou d'utiliser ses appareils/équipements ;
- s'automutile souvent et doit être surveillé ;
- s'automutile et doit porter un équipement de protection ;
- fait des fugues s'il n'est pas surveillé ;
- met dans sa bouche les objets qu'il peut saisir seul ;
- ne fait généralement rien s'il n'est pas stimulé ;
- autres :

Décrire – Autres contraintes ou particularités liées au comportement

.....

.....

.....

LORS DE SON TRANSPORT ET DES SORTIES

Notre enfant handicapé :

- n'a pas de problèmes lors de ses sorties ou de son utilisation d'un moyen de transport ;
- a des problèmes de comportement qu'il faut contrôler lors de ses sorties ou de l'utilisation d'un moyen de transport ;
- a des problèmes de santé ou des incapacités dont il faut tenir compte lors de ses sorties ou de son utilisation d'un moyen de transport ;
- a des incapacités liées à la vision ou à la communication dont il faut tenir compte lors de ses sorties ou de son utilisation d'un moyen de transport ;



- a des incapacités liées à l'orientation dans le temps et dans l'espace dont il faut tenir compte lors de ses sorties ou de son utilisation d'un moyen de transport ;
- autres :

Décrire – Autres contraintes ou particularités liées au transport et aux sorties.

.....

.....

.....

SES CAPACITÉS DE COMMUNICATION

Notre enfant handicapé :

- n'a pas de problèmes de communication ;
- a de la difficulté à saisir les consignes, qui doivent être répétées et expliquées à maintes reprises ;
- a de la difficulté à s'exprimer clairement et peut être difficile à comprendre ;
- a des besoins d'interprétariat, ce qui implique de reformuler les propos, de lui permettre de lire sur les lèvres (lecture labiale) ou d'utiliser le langage des signes ;
- utilise une aide à la communication avec laquelle il faut se familiariser (par exemple : tableau d'images ou de symboles, synthèse vocale, communicateur électronique) ;
- autres :

Décrire – Autres contraintes ou particularités liées à la communication.

.....

.....

.....



*Office des personnes
handicapées*

Québec

